

Adresse de la société populaire de Cuisery, qui demande à la Convention un décret qui assujettisse les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cuisery, qui demande à la Convention un décret qui assujettisse les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 433;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0433_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ceux qui ne veulent que les extrêmes sont des conspirateurs; ils sont anéantis et le peuple français sera et demeurera libre. Nous jurons de vous défendre, de périr avec vous plutôt que de souffrir le despotisme royal, nobilier (*sic*) et sacerdotal nous donner de nouveaux fers.

Vive à jamais la République, la Convention et les Jacobins. »

BROCHOT (*secrét.*), GUILLOTTEAU (*présid.*),
ROBERT (*secrét.*).

zz

[*La Sté popul. de Coutances, «affiliée aux Jacobins», à la Conv.; s. d.*] (1).

« Citoyens,

Ici le peuple est joyeux : ses mandataires ont fait leur devoir. Vous avez arraché la démocratie des filets, des griffes des Republico-contre-révolutionnaires; encore une fois, vous avez sauvé la liberté : vous avez notre estime. Continuez, Republicains : au bout de la carrière, vous aurez conquis l'amour de vos égaux.

Dans chaque Département est un bataillon sacré de patriotes incorruptibles, armé pour la vertu ; vous serez ses fidèles amis, l'augure en est au fond de nos cœurs. Vous combattrez sans cesse à l'avant-garde de la Révolution; nous vous soutiendrons en seconde ligne; mourir, ou vaincre avec vous est le bonheur suprême.

Déjà, devant les bustes chéris de Marat et de Le Pelletier, que des mains enfantines, dans le sanctuaire de l'égalité, ont couronnés hier décadi, aux acclamations du club, des tribunes et des soldats de la patrie; déjà nous avons juré d'épier, harceler, exterminer les préjugés et les conspirations de toutes espèces : nous tiendrons parole.

Aux fiers accens de notre philosophie révolutionnaire, on a vu tomber une grêle de brevets d'imposture; les temples de la superstition se sont fermés; le fanatisme meurt, et les jours du repos républicain sont enfin charmés de farandoles populaires, de danses démocratiques, de chants délicieux.

Législateurs, nous parlons peu : nous surveillons, nous agissons. Comptez sur notre invincible caractère. S. et F. »

DELALENDE le jeune (*présid.*), HÉOT (*secrét.*).

a'

[*La Sté popul. de Cuisery, à la Conv.; 28 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Nos ennemis comptant moins sur leurs nombreuses armées que sur nos divisions, ne cessent depuis quatre ans de mettre en usage tous les genres de séductions pour venir à bout de leurs affreux projets.

Un grand nombre de François ont été assez lâches pour se prêter à leurs perfides desseins, et quoique les précautions qui ont été prises

en ayant mis beaucoup hors d'état de nuire, il en est encore cependant qui ont eu l'adresse de se soustraire à toutes les recherches, et qui n'attendent que le moment favorable pour continuer leurs criminelles intrigues.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, dans cette foule de voyageurs qui parcourent dans ce moment le territoire de la République, il en est beaucoup de soudoyés par nos ennemis pour semer la division parmi nous. Ne tenant à aucun pays ils s'arrêtent partout où ils espèrent trouver de la facilité dans l'exécution de leurs complots liberticides.

Il nous paroît qu'on pourroit par un moyen bien simple diminuer le nombre de ces intriguants, ou du moins les empêcher de se répandre avec autant de sécurité, dès qu'ils pourront être surveillés facilement.

Rendez, Citoyens représentants, un décret qui assujettisse tous les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme qu'il feront viser par toutes les municipalités des communes où ils passeront. Ordonnez en même temps aux municipalités dans le ressort desquelles les voyageurs feront leur séjour, de faire mention dans leur visa du temps qu'ils y ont passé, et de la conduite qu'ils y ont tenue.

Mais s'il importe de connaître la conduite des voyageurs, il est bien plus essentiel encore pour les communes de connaître celle des citoyens qui viennent y fixer leur domicile. Nous vous proposerons donc d'adopter les mêmes mesures à l'égard de ces citoyens, et d'ordonner qu'aucun ne pourra fixer son domicile dans une nouvelle commune s'il n'est muni d'un certificat de civisme de la municipalité qu'il quitte.

Telles sont, citoyens représentants, les réflexions que cette Société a cru devoir soumettre à nos lumières. Si vous ne les approuvez pas, elles vous prouveront du moins son attachement à la chose publique. S. et F. »

ROYET cadet (du bureau de correspondance).
PICARD, CIOTAUD.

b'

[*La Sté popul. de Dormans, à la Conv.; 30 vent. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La Société Republicaine de Dormans, district d'Epernay, département de la Marne, affiliée dès sa formation à la Société mère des Jacobins de Paris, se fait gloire d'en puiser l'esprit, les mœurs et les élans pour se resserrer autour de la Sainte Montagne comme à un centre commun. C'est là qu'en vrais et ardents défenseurs de la liberté, ses membres, en francs Republicains, se rassemblent pour appeler la vengeance nationale sur toutes les têtes coupables de l'affreuse conjuration ourdie contre la Convention nationale et la liberté. Jamais l'une et l'autre ne furent exposées à tant d'outrages et à une destruction si prochaine.

Quoi! les Vincent, Ronsin, Hébert et autres monstres de cette espèce ont inventé de tels

(1) C. 299, pl. 1048, p. 58.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 48.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 63.